

Fiche tarification applicable au 01/01/2024

Versements

Frais

4,80% du montant versé

Transferts

Frais

Frais de transfert sortant	1% de la valeur des droits individuels, si le transfert est demandé au cours des 5 premières années de l'adhésion. 0% au-delà de 5 ans d'adhésion ou si le transfert intervient à compter de l'échéance mentionnée à l'article L. 224-1 du CMF.
Frais de transfert entrant	4,80%

Encours

Frais

Encours Euro (Constitution)	2,30%
Encours Euro (Phase de rente)	2,30%
Encours sur support d'attente (délai de renonciation)	1,00%
UC Gestion Libre	1,00%
UC Gestion Pilotée	0,85%
SCPI (Société Civile de Placement Immobilier)	1% sur encours 10 % des dividendes versés sont prélevés par l'Assureur

Arbitrages

Frais

Arbitrage libre	Un arbitrage gratuit par année civile. Pour les arbitrages suivants : 0,50 % maximum du montant transféré (minimum forfaitaire de 15 €)
------------------------	--

Communication à caractère commercial. Il ne s'agit ni d'un document contractuel ni d'un document d'information requis par une quelconque disposition législative. Il n'est pas suffisant pour prendre une décision d'investissement.

Eres assurances, S.A.S immatriculée au RCS Paris sous le n° 809 096 233 sise au 115 rue Réaumur 75002 Paris dont le capital social est 1 664 627,07€, N° ORIAS (www.orias.fr) 15002233 comme courtier en assurances. Membre de l'association professionnelle CNECF.

Spirica – Société d'assurance – Société anonyme au capital de 231 044 641,08 euros – RCS Paris 487 739 963 – Siège social : 16-18, boulevard Vaugirard 75015 Paris

Entreprise d'assurance régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09